



A Porte-de-Savoie le mercredi 03 mai 2023

Mesdames, Messieurs,
les Conseillers municipaux

Objet : convocation conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal de la commune de Porte-de-Savoie, qui se tiendra le :

**Mardi 09 mai 2023
à 19h00**

Mairie Porte-de-Savoie
Salle du conseil municipal
77, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,
Franck VILLAND.



Ordre du jour de la séance :

1. **Présentation et intervention :**
 - Rapport d'activités 2022 de la bibliothèque municipale
 - Rapport d'activités 2022 des services municipaux
2. Approbation du PV de la séance du conseil municipal du 28 mars 2023.
3. **Affaires foncières et domaniales :**
 - 3.1. Mise à enquête publique de la révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux.
 - 3.2. Convention financière entre les communes de Porte-de-Savoie, Myans et Saint-Baldoph fixant les modalités d'organisation d'une enquête publique conjointe portant révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux
 - 3.3. Conventions de servitude et de mise à disposition entre la commune et ENEDIS portant sur la parcelle communale cadastrée section A n°2629 sise chemin de Bovet.
 - 3.4. Convention de servitude entre la commune et ENEDIS portant sur la parcelle communale cadastrée section A n°2538 (rue des Terrasses de Belledonne)
4. **Affaires générales :** modifications apportées au règlement du budget citoyen

5. Ressources humaines :
 - 5.1. Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
 - 5.2. Création d'un emploi de responsable du service Stratégie Patrimoine et Energies
 - 5.3. Création d'un emploi de coordinateur périscolaire et culture

6. Travaux : projet d'enfouissement des réseaux électricité BT, d'éclairage public et de télécommunication, rue du Général Decouz et rue Henry Planche, signature d'une convention confiant au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et les réseaux de télécommunication et validation de l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) de l'opération.

7. Décisions du Maire prises par délégation

